

ARRÊTÉ n°2025_151_CO_AI portant désignation des examinatrices et examinateurs des épreuves d'admission des concours externe, interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire – session 2025

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le Code du Sport, livre II, titre II, modifié, disposant en son article L221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,
- VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981, modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- VU le décret n°94-163 du 16 février 1994, modifié, ouvrant aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que le France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007, modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU le décret n° 202008-515 du 29 mai 2008, modifié, relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010, modifié, relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU** le décret n°2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU** le décret n°2016-206 du 26 février 2016, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- VU** le décret n°2018-114 du 16 février 2018, modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,
- VU** le décret n°2018-238 du 3 avril 2018, modifié, relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU** le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- VU** l'arrêté du 19 juin 2007, modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- VU** l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs,
- VU** l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,
- VU** l'arrêté du 27 novembre 2024 portant ouverture du concours d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire – session 2025,
- VU** l'arrêté modificatif du 18 décembre 2024 portant ouverture des concours externe sur titres et interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire – session 2025,
- VU** l'arrêté du 16 mai 2025 portant désignation des correctrices et correcteurs des concours externe sur titres et interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire,
- VU** l'arrêté du 16 mai 2025 portant désignation des membres du jury des concours externe sur titres et interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire.
- VU** l'arrêté du 27 mai 2025 portant règlement des épreuves écrites du concours d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire,
- VU** l'arrêté du 27 mai 2025 portant établissement de la liste des candidats autorisés à concourir aux concours externe et interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, pays de la Loire,
- VU** l'arrêté du 27 juin 2025 portant établissement de la liste des candidats définitivement autorisés à concourir aux concours externe et interne d'ingénieur territorial pour les régions Bretagne, Normandie, pays de la Loire,

- VU** l'arrêté du 14 octobre 2025 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- VU** la convention générale entre les Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du C.N.F.P.T. vers les Centres de Gestion,
- VU** la convention cadre pluriannuelle, en date du 8 mars 2019, passée entre les Centres de Gestion du Grand Ouest relative au fonctionnement de la coopération concours Grand Ouest,
- VU** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité d'examinatrices et d'examineurs des épreuves orales d'admission du concours d'ingénieur territorial 2025 :

▪ AFANGNIKE Camille	Ingénieur Date SIG, Nantes Métropole
▪ ALLAIN Gérard	Responsable d'agence, retraité
▪ AMOSSÉ Jean-Claude	Directeur des Services Techniques, retraité
▪ AUBRET Jérôme	Animateur programme GEOPAL - Service pilotage et analyse des données, Région Pays de la Loire
▪ BARTHE Camille	Chef de service eau et ressources, Département du Calvados
▪ BERTHELOT Anthony	Maire, Indre
▪ BLAIZE Éric	Chargé d'études en programmation technique, Région Bretagne
▪ BRISSEAU Damien	Responsable du pôle patrimoine - direction de l'eau, Nantes Métropole
▪ BRISSET Swanhild	Chargée d'opérations, Région Normandie
▪ CAILLIBOT Brice	Responsable unité d'études, Nantes Métropole
▪ CHABAGNO Anne-Gaëlle	Conseillère régionale, Pays de la Loire
▪ CHARLON David	Chargé d'opérations en maîtrise d'ouvrage, Région Normandie
▪ CHAUVIÈRE Gaëtan	Chargé projet patrimoine - direction des déchets, Nantes Métropole
▪ CHEVALIER Marc	Responsable du service espaces verts et environnement, Mairie de Saint Jean de Monts
▪ COLOMBEIX Teddy	Conseiller formation, CNFPT

- CORDIER Anne-Marie Adjointe au maire, Ligné
- COROUGE Hervé Conseiller départemental, Loire-Atlantique
- CRAHÈS Gwenaël Maire, La Grigonnais
- DEBURE Maxime Chargé d'opérations à la direction des bâtiments régionaux, Région Normandie
- DELCROIX Elisabeth Conseillère municipale, Montreuil-Juigné
- DEVOS Sébastien Conseiller formation, CNFPT
- DUBOIS Florent Chef du service patrimoine, SDIS 17
- DUPAS Isabelle Adjointe au maire, Séné
- ÉPINAT Ivan Direction des infrastructures - service conduite d'opérations, Rennes Métropole
- ÉVEILLARD Thérèse Directrice Générale Adjointe, retraitée
- FEULVARC'H Karine Responsable du service aménagement et urbanisme, Mairie de La Chapelle sur Erdre
- FLEURENCE Sophie Chef de projet SI, Mairie d'Angers
- GACHET Stéphane Conseiller régional, Pays de la Loire
- GAONAC'H Marion Chef de projet animation et ingénierie des politiques territoriales, Région Pays de la Loire
- GOUEVY Laurence Salariée du secteur privé, intervenante allemand
- GOURET Gaël Chargé de conseil en aménagement et urbanisme, Golfe du Morbihan Vannes Agglo
- GOUZIEN Yannick Adjoint de subdivision - direction des canaux - BNB, Région Bretagne
- GUÉRANGER Patrice Directeur des Services Techniques, retraité
- HACHET Julien Chargé de projet formation en santé et sécurité au travail, en disponibilité,
- HEILI DUMOULIN Myriam Traductrice indépendante, intervenante espagnol et anglais
- HENRY Katell Directrice Générale des Services, Mairie de Donges
- HUBERT Caroline Responsable service ressources humaines, Département de Loire-Atlantique
- ICHIRRI Mohamed Enseignant arabe, Université de Nantes
- JABOEUF Quentin Urbaniste du système d'information, Nantes Métropole

- KERVAREC Mikael
Enseignant portugais, Université de Nantes
- KREJCI Delphine
Conseillère de prévention des risques professionnels, Mairie d'Angers
- LE BEC Alain-Christophe
Directeur des ressources financières, juridiques et numériques, Mairie de Carquefou
- LE DUFF Yann
Chef de projet informatique, Région Pays de la Loire
- LE RETIF Benoît
Chef du service mission modernisation et performance (informatique) , Région Normandie
Conseiller municipal, Verson
- LE VAYER Julien
Directeur Général des Services, Mairie de Haute-Goulaine
- LEFEUVRE Marie-Alexy
Maire, Saffré
- LEHUÉDÉ Maryvonne
Directrice du pôle environnement, COMPA
- LEPINAY Thierry
Chef du service systèmes d'information et de communication, retraité
- LEROUX Olivier
Directeur des Services Techniques, Mairie de Canteleu
- LLABRES ROTGER Margarida
Traductrice indépendante, intervenante espagnol
- LOQUIN Gweltaz
Chef de projets informatiques, Nantes Métropole
- MAILLARD Alain
Directeur Général Adjoint Urbanisme, retraité
- MARTIN Bertrand
Responsable service exploitation - Direction des jardins et biodiversité, Rennes Métropole
- MERCIER Olivier
Responsable environnement, Communauté de communes Sèvre et Loire
- MÉTAYER Martine
Conseillère municipale, Conseillère métropolitaine, Nantes et Nantes Métropole
- METROPE Jocelyn
Traducteur, interprète indépendant, intervenant anglais
- MEUNIER Joëlle
Directrice Générale des Services, Mairie du Croisic
- MÉZIÈRE Aurélie
Maire, Plessé
- MOAWA Mohamed
Enseignant arabe, Université de Nantes
- MORLET Elisabeth
Professeure indépendante, intervenante anglais
- MURIE Éric
Responsable du pôle Exploitation de la donnée, Région Pays de la Loire
- NORVEZ François
Directeur Général Adjoint, Mairie de La Chapelle sur Erdre
- OLLIVAUD-HERVOCHE Ghislaine
Adjointe au maire, Guérande

- OURDOUILLE Stéphane Responsable du service des mobilités actives, Nantes Métropole
- PARIS Maïlique Directrice Générale des Services, Mairie de Saint-Lyphard
- PAVIZA Karine Maire, Geneston
Vice-présidente, Centre de Gestion de Loire-Atlantique, en charge des concours
- PELÉ Laurent Responsable du service prévention sécurité au travail, Nantes Métropole
- PERRONNEAU Hervé Chef de service, cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux, Nantes Métropole
- PETITPERRIN Sébastien Chargé de projets "offres de transport" - Direction mobilité et infrastructures, Région Normandie
- PHELIPEAU Brigitte Adjointe au maire, Chantonnay
- PHELIPPO-NICOLAS Anne Conseillère municipale, Séné
- PICHARD Benoît Conseiller municipal, Trignac
- PONGÉRARD Mathilde Directrice de l'aménagement du territoire, Mairie de Déols
- POSSOZ Jean-Pierre Conseiller municipal, Abbaretz
- POULLAIN Frédéric Responsable du pôle filières agricole, agroalimentaire et pêche, Région Pays de la Loire
- PROVOTS Cédric Chef du Groupement des Systèmes d'Information et de Communication, SDIS 61
- RAIMONDEAU Éric Chef de service développement urbain, retraité
- RAISON Guillaume Responsable du Pôle Gestion des Opérateurs - Directeur du cycle de l'eau, Nantes Métropole
- RENAUD Frédéric Maire, Tour en Bessin
Vice-président du Centre de Gestion du Calvados, en charge des concours
- ROMAN Dimitri Chef de projet MOE, DGFIP - Service des retraites de l'État
- ROMSÉE Bernard Directeur des Services Techniques, Communauté de communes Sud Retz Atlantique
- SCHMITT Caroline Direction Pôle Gestion des Risques, Mairie de Saint-Malo
- SCULO Sylvie Maire, Séné
- SOTIRA Gavriela Traductrice indépendante, intervenante anglaise
- TALNEAU Benjamin Responsable d'opérations routières, Département de Loire-Atlantique
- TERRIEN Emmanuel Maire, Mauves sur Loire

- THOBY Stéphanie Intervenante en allemand
- VAZ Inês Enseignante, portugais
- VIAUD Swanie Responsable du service environnement plage, Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr).

Fait à Nantes, le 14 octobre 2025



Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,
Pascal PRAS

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025



ID : 044-284400025-20251014-2025_151_CO_AI-AI